

Metz, le 21 août 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Arthur CLAUSE
Tél : 03 82 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

**PARRA Victor
SAS Domaine de Pépinville
4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 STRASBOURG**

OBJET : Dossier de déclaration concernant le Domaine de Pépinville sur la commune de Richemont –
N° DIOTA-240725-114034-240-010

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\2150. EP\RICHEMONT\2024 Domaine de Pépinville

Monsieur PARRA,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au Domaine de Pépinville sur la commune de Richemont sur la commune de Richemont, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 24 juillet 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 24 septembre 2024. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement et un bilan des opérations sera transmis à l'issue des travaux.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Richemont pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER